

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS SEANCE DU 13 MAI 2013 DELIBERATION N°2013-28

OBJET: Budget rectificatif n°1 2013.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

DECIDE

La majorité de ses membres étant physiquement présente en séance,

D'APPROUVER:

- à l'unanimité le plafond d'emplois pour 2013.
- par 19 voix pour et 2 abstentions le budget rectificatif n°1 2013 de l'Université.

Fait à Tours, le 16 mai 2013

Le Président,

Loïc VAILLANT